



Réf. : 43.11/NT/nt

Lausanne, le 25 février 2016

Concerne : Votre projet d'installation photovoltaïque n° [champ publipostage]

Madame, Monsieur,

Vous avez annoncé votre projet [no projet] le [date annonce] auprès de la RPC fédérale. Ce projet est actuellement inscrit en liste d'attente auprès de Swissgrid et bénéficie d'une rémunération par le pont RPC vaudois.

Nous tenons à vous informer que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a communiqué le 22 janvier¹ qu'un petit contingent serait libéré au 1^{er} juillet 2016 pour autant que le montant de la taxe RPC passe à 1.5 cts/kWh, soit le maximum légal prévu. Ce contingent permettra de reprendre dans la RPC fédérale tous les projets inscrits jusqu'au 8 novembre 2011. L'OFEN indique qu'un contingent très faible pourrait être éventuellement libéré en 2017, sous réserve de nombreux facteurs. La situation de la rétribution unique, qui accorde une aide correspondant à environ 30% des coûts de l'installation, est moins critique que la RPC fédérale mais pourrait également se dégrader à terme.

Les discussions pour une modification de la loi fédérale sur l'énergie sont toujours en cours et celle-ci pourrait entrer en vigueur au mieux en 2018, sous réserve de l'acceptation des chambres fédérales et qu'un éventuel référendum n'aboutisse pas. Les détails d'application et l'ensemble des implications sur la RPC fédérale ne sont pas encore clairement connus.

Comme initialement annoncé, le pont RPC vaudois a été, dès sa mise en œuvre, prévu comme une mesure ponctuelle du Conseil d'Etat et ne devait pas devenir une mesure pérenne. Nous tenons donc à vous informer que la rétribution du pont RPC vaudois pour votre projet s'arrêtera au terme de la période de rétribution définie dans notre décision pour votre projet.

Au vu des nombreuses incertitudes autour de l'évolution de la RPC fédérale, nous vous conseillons vivement d'opter pour la rétribution unique comme vous en avez la possibilité. Cette inscription est toujours possible même si vous avez précédemment répondu souhaiter rester sur la liste d'attente de la RPC fédérale. De manière analogue à cette dernière, il est important de s'inscrire dans les meilleurs délais afin d'être pris

¹ www.ofen.admin.ch **thèmes actuels** / Fiches d'information révisées sur la RPC et la RU.

rapidement en considération. Vous trouverez, en annexe du présent courrier, le formulaire de Swissgrid vous permettant d'opter pour cette rétribution unique. Nous vous rappelons qu'en choisissant la rétribution unique vous renoncez à percevoir la RPC fédérale.

Concernant les montants que vous avez reçus jusqu'à présent au titre du pont RPC vaudois, ceux-ci restent acquis même si vous optez pour la rétribution unique. L'ensemble de la rétribution unique et des montants reçus par le pont RPC vaudois correspond à environ 50% du coût total de l'installation. Si vous choisissez la rétribution unique, nous vous informons que la rétribution du pont RPC vaudois cessera à la fin du trimestre lors duquel la rétribution unique a été versée.

Si vous souhaitez rester sur la liste d'attente de la RPC fédérale, nous vous rendons attentif au fait que vous devrez vous attendre, après l'arrêt de la rétribution par le pont vaudois, à une ou plusieurs années sans toucher la RPC fédérale, c'est à dire avec une rétribution nettement plus faible. La plupart des entreprises électriques rémunèrent les producteurs à des tarifs situés entre 8-10 cts/kWh, tout en sachant que le tarif minimal légal est le prix du marché qui se situe actuellement aux environs de 4 cts/kWh.

En faisant adapter le raccordement électrique de votre installation, vous pourrez également consommer une partie de votre production qui vous fera économiser environ 21 cts/kWh non soutiré au réseau. Seuls les surplus de production seront encore injectés sur le réseau. Cet élément vous permettra d'améliorer encore la rentabilité financière de votre installation. Votre entreprise électrique vous renseignera volontiers sur la marche à suivre.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurent Balsiger
Directeur de l'énergie

Norbert Tissot
Ingénieur

Annexe : formulaire Swissgrid IBAN et droit d'option